

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2020 salle du conseil à la Mairie :

présents : Mr DAVAL, M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, Mrs DALLIERE J, BARRET C, BARRAUD D, CHAFFAL M, SOUCHON M, Mme DALLIERE C, GUILLOT M, GEORGES M, LAURENT E.

Absent excusé :

M. DAVAL Marius remercie les membres présents. Compte rendu du 9 juin 2020 adopté à l'unanimité des membres présents

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius – Maire – le Conseil traite les dossiers suivants :

Ordre du jour :


- **Délégation du conseil au maire**
La commission a envoyé au membre du conseil municipal le projet de délégation. Après débats, la délibération de délégation du conseil au maire a été approuvée par 14 voix pour et 1 abstention.
- **Taux d'imposition**
Depuis plusieurs années, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'impositions. Au vu du contexte actuel, il n'y aura pas d'augmentation cette année. Le taux taxe foncière à 8.68 % et taxe foncière non bâti à 32.79 %. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.
- **Délégation de compétences à la CCVAI**
 - o Compétence de police,
 - o Compétence de gestion des gens du voyage
 - o Compétence ordures ménagères,
 - o Toutes ces compétences sont déléguées à la CCVAI. La commune de Saint Martin la Sauveté garde la compétence de l'habitat.
- **Commission impôts**
 - o Suite à l'élection du conseil municipal, il faut 24 personnes de la commune pour permettre au DGFIP d'effectuer un tirage au sort et n'en retenir que 6 titulaires et 6 suppléants.
 - o Pour la CCVAI il y a M. SOUCHON, M. BARRET, M. GOFFOZ et Mme GEORGES
- **Subvention accordée aux organismes**
 - o A finaliser au prochain conseil
- **Point sur la station**
M. GOFFOZ a relaté les origines de la station et explique la gestion des commandes en commun avec la station de Chalmazel. La mise à disposition des cartes pro pour les artisans commerçants. La période du COVID-19 nous a fait perdre entre 8 et 9 000 litres de ventes. A partir de juin nous constatons un redémarrage. Il sera secondé par Mme GUILLOT pendant ce mandat. Prévoir d'autres signalisations sur route de Boën et St Germain Laval ainsi qu'au centre du bourg.
- **Commission culture**
Une réunion de la commission a eu lieu, il a été fait l'analyse du village, et des propositions, afin de mettre en valeur la commune de Saint Martin la Sauveté.
Cette année la maison des traditions sera fermée.
Un groupe de travail avec Mme DALLIERE, Mme DUBOST, M. BARRET et la commission vont se réunir tous les trimestres afin d'élaborer le bulletin municipal.
Mise en place d'un forum, et mise à jour du site internet.
Prévoir réunion avec les écoles, la FNACA pour les commémorations.

- L'AAPPMA les pêcheurs de l'Aix a proposé une convention pour permettre au pêcheur d'utiliser les bord de l'Aix côté st martin la sauveté. La convention à été adopté à l'unanimité des membres présents.
- Suite à l'élection des adjoints et du conseiller délégué, la sous-préfecture nous rappel que le conseiller délégué est nommé par arrêté du maire. Les délibérations seront donc modifiées dans ce sens.
- Suite aux travaux d'assainissement sur la commune, l'agence de l'eau nous a demandé la réalisation d'un nouveau diagnostic de tous les réseaux de la communes (bourg, Aix, sauveté,) Le conseil départemental nous aide à la rédaction des documents pour le lancement de la consultation. Afin de pouvoir poursuivre, il est demandé au conseil municipal de valider ou non le lancement de l'étude. A l'unanimité des membres présents, le lancement de la consultation pourra s'effectuer.

Questions diverses

- Au p'tit creux voudrait installer une terrasse sur le domaine public. Un accord temporaire est accordé, à préciser les modalités, les assurances, les responsabilités et bien délimiter l'emprise du domaine public.
- Du 1^{er} au 2 Aout les scouts s'installeront au château d'eau.
- Afin de ne plus avoir de déchet dans le bourg lors des marchés 2 containers ont été commandé à la CCVAI
- Le chauffage de l'école Saint Joseph est à changer. Afin de monter un chauffage central avec chaudière gaz. Afin de les aider la mairie sera porteur du projet. L'ensemble du conseil municipal donne son accord.
- Tous les enfants qui n'utilisent pas le transport scolaire pour venir à l'école de saint martin la sauveté et qui sont dans l'obligation de prendre le car pour aller à l'école d'Ailleux, se voient rembourser le transport, cela existe depuis la création du RPI.
- Lundi 6 Juillet à 11 h, un tirage au sort sur la liste électorale aura lieu à Boën pour nommer 3 jury d'assises.
- Pour la voirie 2020, la consultation à été lancé et sera fermé le 10 juillet à 12h. 2 visites sont intervenues.
- La commission voirie propose de faire un état des lieux de chaque voirie et chemin afin d'avoir une cartographie précise.
- Le prestaire téléphonie à été reçu, dans l'attente d'un nouveau devis.
- Le comité des fêtes ne souhaite pas organiser la fête fin juillet. M. Le Maire demande au président du syndicat des forains d'intervenir sur la commune afin d'organiser une réunion avec les forains.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire

 Marius DAVAL